



Le 10 novembre 2016

Votez FSU (SNUIPP-SNES-SNUEP-SNEP-SNPI)



La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignant-e-s et autres personnels éducatifs. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. Elle doit tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

Pourtant, les difficultés de mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants (2013) demeurent : les moyens alloués, humains et financiers, ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée ; les stagiaires servent de moyens d'enseignement, leur formation et la progressivité de leur entrée dans le métier ne constituent pas des priorités structurantes ; l'ESPE n'est pas dotée des moyens nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des formations réellement « adaptées » aux différents parcours des étudiants-stagiaires. Il y a pourtant urgence à rendre le métier attractif (salaires et conditions de travail, aides financières pour les étudiants) et remettre à plat la formation, pour pallier la crise de recrutement qui perdure et proposer des solutions au malaise des jeunes collègues qui conduit certains à la démission.

Nous défendons une formation à la fois professionnelle et universitaire, prenant appui et développant les apports de la recherche – dans l'affirmation des rôles distincts du rectorat employeur et de l'université maître d'œuvre de la formation. Dans un tel cadre, le rôle des enseignants exerçant dans les écoles ou établissements du second degré est essentiel (PEMF, formateurs académiques ou enseignants en service partagé) pour assurer aux futurs enseignants une formation de qualité qui prend en compte la continuité des cycles d'apprentissage et la diversité des publics. Leur statut doit leur permettre de s'engager pleinement dans les activités d'enseignement et de formation mais aussi dans des parcours de recherche.

Nos revendications prioritaires pour les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2d degrés de l'ESPE :

- reconnaissance effective de toutes les heures de travail (suivi des stagiaires, direction de mémoires), respect des maxima de service (pas d'heures complémentaires contraintes) et prise en compte des difficultés d'organisation pour les collègues à temps partagés.
- reconnaissance de l'expertise spécifique des enseignants en ESPE. Cela doit passer par une valorisation de leur carrière.
- accès à la formation continue sur le temps de travail, accès à la recherche avec droit à décharge pour master, thèse et publication.
- association des personnels aux réflexions et prises de décisions concernant la composante ESPE au sein de l'université et la formation.
- constitution de véritables équipes plurielles, avec du temps de concertation pour qu'ensemble, enseignants chercheurs, enseignants 2d degré, tuteurs, maîtres formateurs, formateurs académiques puissent articuler apports de la recherche, analyse des situations et pratiques professionnelles.

Les personnels sont sous-représentés dans les instances des ESPE (CE, COSP, commissions consultatives) : c'est pourtant là que se discutent bilan et avenir de nos activités de formation et de recherche. Nous devons y faire entendre la voix des de tous les personnels, susciter le débat et rendre compte de ces échanges, notamment dans le contexte de la nouvelle accréditation.